

## **COMPTE-RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 13 JANVIER 2025**

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Sonia SIMON, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absent et excusé :

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Public : 5 personnes

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01 Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : [catherine.lotte@orange.fr](mailto:catherine.lotte@orange.fr) Rendez-vous, sur demande, par mail.

---

**Le Maire, le Conseil Municipal et  
le personnel communal vous souhaitent  
une belle et heureuse année 2025.**



❖ **DEPARTEMENT DU RHÔNE - SUBVENTION PERCUE :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a sollicité le Département du Rhône, dans le cadre des Amendes de Police – Répartition 2024 – Produit 2023, pour des travaux relatifs à la sécurité routière et piétonne.

Elle expose au Conseil Municipal que les travaux consistent à aménager un plateau surélevé « zone 30 » et à l'aménagement d'un trottoir avec la signalisation verticale et horizontale.

Madame Le Maire dit au Conseil Municipal que le coût de ces travaux s'élève à 47 165.00 € H.T, Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Brussieu a obtenu une subvention d'un montant de 21 224.00 €

Où l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la subvention d'un montant de 21 224.00 € pour la création d'un plateau surélevé « zone 30 » et à l'aménagement d'un trottoir avec la signalisation verticale et horizontale et s'engage à réaliser les travaux.

❖ **BUDGET :**

**ADMISSION EN NON-VALEUR :** La trésorerie de Givors a présenté l'état des produits irrécouvrables sur le budget, dressé et certifié par le service de gestion comptable de Givors, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite de la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état.

Il s'agit d'impayés d'usagers sur les exercices 2023, 2022, 2021, 2020, 2019 et 2017 pour un montant de 283.68 €

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que Monsieur GAUCHER, comptable à la trésorerie de Givors, justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, insolvabilité ou indigence des débiteurs,

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2024 ou 2025, les sommes présentées par le comptable public, pour un montant total de 283.68 €,

**FACTURES D'INVESTISSEMENT :** Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune de Brussieu ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du budget communal du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Pour les montants à affecter, ils se présentent comme suit :

**Montant budgétisé- dépenses d'investissement 2024 : 464 906.97 €**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

- chapitre 20 : 16 400.00 euros
- chapitre 21 : 446 556.97 euros
- chapitre 23 : 00.00 euros

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 9 944.52 €

Les dépenses concernées sont les suivantes :

**2188 :**

- SEMIO - Sèche Mains : **281.64 € TTC**
- DISTRI-CONCEPT – Ventilateur-convecteur mural service technique : **130.80 € TTC**

**2128 :**

- PERRET – Reprise pont Charfetain : **9 532.08 € TTC**

**Soit un total de 9 944.52 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la Commune et autorise Madame Le Maire à mandater les dépenses d'investissement du budget communal 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

**SUBVENTION BAFA :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal la possibilité pour les jeunes de passer le BAFA par l'intermédiaire de différents organismes.

Madame le Maire propose d'accorder une aide financière d'un montant de 100.00 € aux jeunes de la commune de Brussieu afin de passer le BAFA.

Madame le Maire précise que la participation financière sera versée sur présentation d'un justificatif et que les crédits sont prévus au compte 65741 du budget communal 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Brussieu, à l'unanimité accepte de verser une aide financière d'un montant de 100.00 € aux jeunes de la commune de Brussieu participant à la formation BAFA.

### **❖ LOCATION GARAGE – RÉSIDENCE DE LA BASCULE :**

Pour une question de sécurité, les produits d'entretien stockés dans un garage situé résidence de la Bascule, ont été déplacé vers le local technique.

Ainsi, le garage est vide et disponible pour être remis à la location.

Compte tenu des demandes des administrés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer ce garage pour un montant mensuel de 50.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer le garage, situé résidence de la Bascule rue du Moulin et approuve le montant du loyer mensuel d'une valeur de 50.00 €.

### ❖ **ASSOCIATION :**

**CINEMA :** Les bénévoles de l'association cinéma demandent que l'extinction de l'éclairage public soit mieux adaptée à la sortie de la deuxième séance.

Serge RUIZ intervient et dit qu'une grande partie de l'éclairage public est passé en LED ce qui permet de réaliser des économies. Il est donc possible de réduire l'extinction de l'éclairage public. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'extinction de l'éclairage public et de passer à 23heures30 jusqu'à 6heures, le vendredi et le samedi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que l'éclairage public soit interrompu les jours et horaires suivants :

- Vendredi et Samedi : de 23H30 à 6H00
- Dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 22H00 à 6H00.

M. Serge RUIZ, rajoute que lorsque les lampadaires de l'éclairage public seront tous passés en LED, il sera plus simple d'apporter des modifications.

## **DELIBERATIONS**

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025 – communal ;
- Fixation du montant du loyer mensuel d'un garage à la résidence de la Bascule ;
- Acceptation de la subvention du département du Rhône dans le cadre des amendes de police répartition 2024 – produit 2023 ;
- Admission en non-valeur ;
- Approbation d'une subvention d'un montant de 100.00 € pour les jeunes habitant Brussieu et préparant le BAFA.

## **INFORMATIONS**

### ❖ **LA GIRAUDIÈRE :**

Un ostéopathe va s'installer au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne Poste (5, impasse de La Poste) dans les prochains mois.

### ❖ **CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :**

Le Conseil Municipal d'Enfants, sera formé lors d'un prochain CME, sur les composteurs collectifs récemment installés par la CCMDL.

Le Conseil Municipal d'Enfants va se rendre à PARIS, visiter le sénat, le jeudi 15 mai 2025.



❖ **ENVIRONNEMENT** : Pour votre information, la majorité des nids de frelons sont inactifs et vides, en cette saison.

## ❖ **BATIMENTS COMMUNAUX** :

**Salle des fêtes** : Le Conseil Municipal réfléchit pour acquérir une chambre froide à la salle des fêtes.

On rappelle que les chiens sont interdits dans l'enceinte de toutes les salles communales.

**Ecole** : Le changement des luminaires en LED se poursuit à l'école de la Basane.

**Place des aîtres** : Des travaux sont à prévoir le long du mur de la propriété voisine afin de régler le problème d'humidité et d'infiltration (décaissement du terrain et drain pour assainir).

## ❖ **JUMELAGE** :

L'association BUYANDORJ (jumelage entre BBU, village de Mongolie et Brussieu) confirme son départ en Mongolie du 18 avril au 4 mai 2025. 10 enfants de Brussieu et 6 adultes accompagnateurs font partie de l'aventure. Ils resteront 1 semaine à BBU (village jumelé) et 2-3 jours à Ulan Bator, la capitale de Mongolie.

## ❖ **EPICERIE - CRÉATION D'UNE TERRASSE PLACE DE LA MAIRIE** :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le devis relatif à la création d'une terrasse bois démontable devant l'épicerie a été accepté. Elle sera fabriquée et installée par les Ateliers d'apprentissage de la Giraudière sur février/mars 2025 et payée par la Commune de Brussieu.

❖ **INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS** : Les jeunes âgés de 16 ans en 2024, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, livret de famille et d'un justificatif de domicile.

## ❖ **OBLIGATION D'EQUIPEMENTS HIVERNAUX EN ZONES MONTAGNEUSES** :

Pour améliorer la sécurité des usagers de la route en période hivernale, et éviter les situations de blocage, l'obligation d'équipements hivernaux s'applique dans les massifs montagneux du 1er novembre à 31 mars.

The infographic is divided into two main sections. The left section, titled 'LES VÉHICULES CONCERNÉS', lists four categories of vehicles: 'Les véhicules légers', 'Les poids-lourd', 'Les camping-cars', and 'Les autocars'. Below this, it specifies 'LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ', showing three options: 'Chaînes', 'Pneus neige', and 'Chaussettes', each with a corresponding icon. The right section, titled 'LES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'OBLIGATION D'ÉQUIPEMENTS HIVERNAUX DANS LE RHÔNE', features a map of the Rhône region with a red outline indicating the '96 Communes dans le Rhône concernées'. A legend box shows a mountain icon and the word 'ZONE', and another box indicates the period 'Du 01/11 au 31/03'. The entire infographic is framed with a blue border and includes the French flag at the bottom.

## ❖ RECENSEMENT 2025 :

Le Recensement de la population aura lieu entre jeudi 16 janvier 2025 et samedi 15 février 2025.

Les agents recenseurs, Mesdames Amandine BYARD et Aurélie FOURNIER distribueront (16, 17 et 18 janvier 2025) dans les boîtes aux lettres de chaque maison individuelle, une notice internet où figureront vos codes confidentiels pour répondre à l'enquête. Un délai de réponse sera inscrit, merci de bien le respecter et de répondre dans les meilleurs délais. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis, lors du deuxième passage de l'agent recenseur.

Pour les autres logements, les agents recenseurs passeront en porte à porte et remettront soit des notice internet avec les codes confidentiels soit des questionnaires papier.

Merci par avance de votre participation.



## INFORMATIONS LA POSTE – Merci d'en prendre connaissance



LA POSTE

Plateforme de Distribution du Courrier  
Savigny PDC  
123 Route des Chênes  
69210 Savigny

Pour tout contact :  
Service Consommateurs  
Tél. 3631

A Savigny,

### **Objet : adressage du courrier**

Madame, Monsieur,

Votre **commune est dotée de noms de voies avec une numérotation**. Ce travail, effectué en partenariat entre la Mairie et La Poste avait pour but, entre autres, de faciliter l'intervention des secours, de sécuriser et d'accélérer la distribution du courrier et des colis.

Depuis plusieurs mois, votre facteur distribue des lettres portant des adresses erronées ou indications manquantes : la lettre du bâtiment ainsi que l'allée ne sont pas présentes. Pourtant, un courrier bien distribué dépend d'une adresse bien présentée. Ainsi, **doivent obligatoirement figurer sur l'enveloppe** en plus du nom du destinataire : **l'allée, le bâtiment, le numéro et le nom de la voie**, le code postal, le nom de la commune.

**A dater du jour de réception de cette lettre vous disposez de 1 mois pour rectifier l'adressage** de votre courrier **portant des informations incomplètes et/ou erronées vous sera remis marqué d'une étiquette**. Cette étiquette vous indique quelles sont les anomalies d'adressage. Merci d'utiliser ces indications pour informer les expéditeurs par courrier, courriel ou téléphone de votre adresse précise.

Les conditions générales de vente applicable aux prestations Courrier-colis de La Poste, article 3.7, stipulent que « (...) L'engagement de La Poste à distribuer les envois qui lui sont confiés ne porte pas sur les envois dont l'adresse est inexacte, imprécise, incomplète ou illisible (...) »

**A compter de ce jour, tout courrier mal adressé sera automatiquement retourné à l'expéditeur.**

Dans l'attente de vos démarches je et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Responsable Opérationnel :  
Esther DEGRANDI

## ❖ **CCMDL - EMBLACEMENT COLONNES POUBELLES :**

L'installation des colonnes emballages a commencé en 2022, suite à cette expérience, la CCMDL va finir d'installer sur le premier semestre d'autres colonnes emballages et déchets sur notre commune. La CCMDL a mené des études d'aménagements et des regroupements se préparent afin d'adapter le transport des ordures au mieux pour la population et pour la collecte par le nouveau camion grue. Certains points de collecte vont être supprimés car le camion ne peut pas intervenir (ligne électrique, pas assez d'espace etc....) Le service technique de Brussieu a préparé des plateformes pour la réception des colonnes. Le camion grue passera en fonction des besoins. Un plan de situation présentant les nouveaux points de collecte et une lettre d'information pour chaque secteur, vous seront transmis, entre la fin janvier jusqu'au mois d'avril.

Des containers semi-enterrés vont être installés à la salle des fêtes.

*Rappel : Le ramassage des ordures ménagères au porte à porte est terminé sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.*

## **DISTRIBUTIONS DES SACS POUBELLES NOIRS**

**Au vu de l'adaptation du nouveau mode de collecte des ordures ménagères, les distributions sont exceptionnellement reportées en Avril 2025.**

**ATTENTION :** Cette année, ce sont des cabas qui seront distribués en remplacement des sacs jaunes, pour emporter les emballages et le papier jusqu'au point d'apport volontaire. La distribution des sacs noirs (pour les autres déchets hors « déchets organiques ») continue.

**Nous vous remercions de ne pas mettre des cendres chaudes de cheminée dans les containers poubelles. Plusieurs feux ont pris. Merci de votre vigilance.**

## ❖ **CCMDL – INFORMATION - BUS France SERVICE :**

Comme annoncé en fin d'année, le bus va pouvoir reprendre ses tournées à partir du mois de février 2025. Voici le planning ci-dessous.

**Les accompagnements réalisés en France services sont d'un premier niveau**, les conseillères ne se substituent pas aux administrations ni aux travailleurs sociaux, elles facilitent l'accès aux services publics visant à rendre les démarches administratives plus simples et plus accessibles pour tous, en regroupant plusieurs services publics en un seul lieu.

Au sein des 2 Maisons France services, les conseillères accueillent le public **le matin sans RDV du lundi au vendredi de 9h à 12h et uniquement sur RDV l'après-midi.**



Les messages laissés sur le répondeur sont traités dans les 24h.

La fréquentation ne cesse d'augmenter dans les 2 maisons depuis 2020 (2020/6 473 ; 2021/10 130 ; 2022/10 936 ; 2023/13 043 ; 2024/13 413) pour atteindre **14 154 accompagnements en 2024 en incluant le bus.**

**France  
services**

**Monts du  
Lyonnais**  
Communauté  
de communes

## Bus France services Communauté de communes des Monts du Lyonnais Février et mars 2025

| Commune                  | Parking                                                  | Jour     | Horaires                     | février      | mars     |
|--------------------------|----------------------------------------------------------|----------|------------------------------|--------------|----------|
| Aveize                   | Place de l'Eglise                                        | lundi    | 13h30/16h30                  | 24           | 24       |
| Brullioles               | Multi accueil                                            | mardi    | 9h00/12h00                   | 4            | 4        |
| Brussieu                 | Place de la Mairie                                       | jeudi    | 9h00/12h00                   | <del>X</del> | 6        |
| Chambost Longessaigne    | Espace Culturel                                          | mardi    | 9h00/12h00                   | 25           | 25       |
| Châtelus                 | Place de la Mairie                                       | mercredi | 9h00/11h00                   | <del>X</del> | 12       |
| Chevrières               | Salle polyvalente                                        | jeudi    | 13h30/16h30                  | 27           | 27       |
| Coise                    | Place de l'Eglise                                        | lundi    | 9h30/12h00                   | 24           | 24       |
| Duerne                   | Rue des écoles                                           | lundi    | 9h30/12h00                   | 17           | 17       |
| Grammond                 | Place de l'Eglise                                        | jeudi    | 9h00/12h00                   | 27           | 27       |
| Grezieu le Marché        | Place des Jardins                                        | vendredi | 9h00/12h00                   | 7            | 7        |
| Haute Rivoire            | Cabinet médical 86, Grande Rue                           | vendredi | 9h00/12h00                   | 21           | 21       |
| La Chapelle/Coise        | Salle des fêtes                                          | mercredi | 9h00/11h00                   | 5            | 5        |
| Larajasse                | Place de l'école                                         | lundi    | 13h30/16h30                  | 17           | 17       |
| L'Aubépin                | Place de l'Eglise                                        | lundi    | 13h30/16h30                  | 3            | 3 et 31  |
| Les Halles               | Place de l'étang                                         | jeudi    | 9h00/11h00                   | 13           | 13       |
| Longessaigne             | Place de l'Eglise                                        | mardi    | 12h30/14h30                  | 11           | 11       |
| Maringes                 | Passage de la Mairie                                     | lundi    | 13h30/16h30                  | 10           | 10       |
| Meys                     | Place de l'Eglise                                        | jeudi    | 12h30/14h30                  | 13           | 13       |
| Montromant               | Place du lavoir ou cours de l'école                      | mercredi | 9h00/11h00                   | 19           | 19       |
| Montrottier              | Parking de la Poste                                      | mardi    | 13h30/16h30                  | 4 et 18      | 4 et 18  |
| Pomeys                   | Parking derrière Proxi                                   | Lundi    | 9h30/12h00                   | 10           | 10       |
| Saint Clément les Places | Place des fontaines                                      | mardi    | 15h/17h00                    | 11           | 11       |
| Saint Denis/Coise        | Place de la Mairie                                       | jeudi    | 9h30/12h00                   | <del>X</del> | 20       |
| Saint Genis l'Argentière | Place de la Mairie                                       | mardi    | 9h00/12h00                   | 18           | 18       |
| Saint Martin en Haut     | Place de l'Eglise <b>Si travaux :<br/>PLACE DU PLOMB</b> | vendredi | 9h00/12h30 et<br>13h30/16h30 | 14 et 28     | 14 et 28 |
| Sainte Catherine         | Place de l'Eglise                                        | lundi    | 9h30/12h00                   | 3            | 3 et 31  |
| Sainte Foy l'Argentière  | Place du Château                                         | vendredi | 13h30/16h30                  | 7 et 21      | 7 et 21  |
| Souzy                    | Salle polyvalente                                        | mardi    | 9h00/11h00                   | 11           | 11       |
| Villechenève             | Route de Chambost                                        | mardi    | 13h30/16h30                  | 25           | 25       |
| Viricelles               | Place de l'Eglise                                        | mercredi | 9h00/11h00                   | <del>X</del> | 26       |
| Virigneux                | Devant la Bibliothèque                                   | jeudi    | 15h00/17h00                  | 13           | 13       |

Pour plus d'information, écrivez-nous à : [bus@cc-mdl.fr](mailto:bus@cc-mdl.fr) ou contactez les Maisons des services

## ❖ PROPOSITION ATELIERS DE PREVENTION DES CHUTES :

La CPTS (Communauté Professionnel Territorial de Santé) est une association qui fait le lien entre tous les professionnels de santé d'un territoire défini. Elle propose des ateliers de prévention des chutes gratuits, cela concerne les personnes de plus de 70 ans.

Ces ateliers se font sur 4 séances différentes, **les dates retenues sont les vendredis 7, 14, 21 et 28 mars 2025, de 14h à 17h à la Salle Marius Chazallet.**

4 professionnels de santé interviennent lors de ces séances :

- Ergothérapeute
- Diététicien
- Enseignant en activité physique adaptée
- Psychomotricien

Sur les thèmes tels que :

- Equilibre entre autonomie et sécurité
- Adapter son alimentation
- Renforcer ses capacités physiques, préserver sa mobilité en bougeant
- Trouver son équilibre en toute circonstance
- Relevé du sol

De plus amples informations vous seront transmises ultérieurement notamment pour les inscriptions.

## ❖ CCMDL : INSTALLATION COMPOSTEUR COLLECTIF ET DISTRIBUTION DE SEAUX :

**La CCMDL organise une formation**  
**sur les composteurs collectifs**  
**Le samedi 8 mars 2025,**  
**de 10heures à 12heures,**  
**Place des Aîtres à Brussieu.**

Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers doivent pouvoir trier leurs déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...). C'est pourquoi la Commune de BRUSSIEU et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ont mis en place plusieurs sites à votre disposition. Chaque site est équipé d'une signalétique explicative vous donnant les informations nécessaires pour effectuer un bon tri.

## Le compostage collectif, mais de quoi parle-t-on ?

Un site de compostage partagé est un équipement collectif qui permet aux habitants de composter leurs déchets alimentaires - entre voisins, en pied d'immeuble, en copropriété ou dans leur quartier. L'entretien est assuré par des bénévoles et/ou le personnel municipal.

Chaque participant contribue au bon fonctionnement du composteur. C'est une solution pratique pour les foyers qui ne sont pas dotés d'un extérieur ou équipés de matériel individuel (composteur ou bokashi...). C'est aussi une démarche citoyenne, écologique et conviviale qui facilite le lien social.

Une bonne utilisation des sites de compostage permet de réduire les déchets et de récupérer gratuitement un compost de qualité pour les plantes d'intérieur et pour le potager.

## Où trouver un composteur collectif ?

📍 **Brussieu** En face du parking de l'église / Derrière le restaurant O petit bonheur / Proche co-propriété impasse Léon Faurax

À ce jour, les composteurs collectifs de Brussieu, sont installés. Trois personnes (sentinelles), pour l'instant, sont formées, depuis le 15 novembre 2024 pour accompagner la gestion de ces sites avec l'aide de l'équipe du service technique.

Dès seaux seront distribués aux personnes utilisant les composteurs collectifs, vous pouvez les récupérer en Mairie.

**Vous habitez en centre-bourg, à proximité d'immeubles, en lotissement et vous avez envie de vous lancer dans l'aventure ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie de Brussieu.**

Par mail : [mairie@brussieu.com](mailto:mairie@brussieu.com)

Par tel : 04 74 70 85 19



**TRIONS TOUS NOS DÉCHETS BIODÉGRADABLES !**  
Le compostage, avec ses alliés naturels tels que l'air, l'eau et les vers de terre, transforme nos bio-déchets en or noir pour nos plantes.

**LE TRI DES BIO-DÉCHETS C'EST**  
 **-30%**  
de déchets dans les sacs noirs  
 **70 KG**  
de déchets compostables par an et par personne

**LA CCMDL VOUS AIDE FINANCIÈREMENT POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR**  

| POUR QUI ?                                                                                                                                                  | LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les habitants du territoire de la CCMDL                                                                                                                     | 1. Faites la demande à la CCMDL par mail à <a href="mailto:gestion-dechets@cc-mdl.fr">gestion-dechets@cc-mdl.fr</a>  |
| <b>LE MONTANT DE L'AIDE ?</b><br>La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu. | 2. A réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse) accompagnée de votre RIB. |





## ❖ TRANSPORTS BUS T142 ET T143 - VOTRE RESEAU EVOLUE : TOUTES LES NOUVEAUTES

### NOUVEAU - Ligne 143 St-Symphorien-sur-Coise <> L'Arbresle :

**Ligne qui passe dans le village de BRUSSIEU.**

A compter du lundi 26 août 2024, afin d'améliorer l'offre de transport du territoire, une nouvelle ligne régulière est créée entre les communes de St-Symphorien-sur-Coise et L'Arbresle. Cette ligne desservira les communes suivantes :

- Saint-Symphorien-sur-Coise
- Pomeys
- Grézieu-le-Marché
- Aveize
- Sainte-Foy-l'Argentière
- Saint-Laurent-de-Chamousset
- Brussieu
- Bessenay
- Savigny
- Sain Bel
- L'Arbresle

La ligne 143 circulera 7 j / 7 avec 14 allers/retours en semaine, 4 trajets le week-end jours fériés.

Pour découvrir le réseau des Cars du Rhône, nous vous offrons votre carte Oûra chargée avec 10 tickets : pour en profiter complétez ce [formulaire en ligne](https://framaforms.org/decouvrez-les-reseaux-de-sytral-mobilites-1680531434). <https://framaforms.org/decouvrez-les-reseaux-de-sytral-mobilites-1680531434>

Communauté de communes des Monts du Lyonnais



DÈS SEPTEMBRE 2024,  
**UNE NOUVELLE LIGNE  
SUR VOTRE TERRITOIRE !**



**NOUVEAU**

**LIGNE 143 Saint-Symphorien-sur-Coise ↔ L'Arbresle**  
Une nouvelle offre 7j/7

Suivez l'actu  
Toutes les infos sur  
carsdurhone.fr



LES CARS DU RHÔNE  
SYTRAL  
MOBILITÉS

DÈS SEPTEMBRE 2024,  
**La nouvelle ligne 143**  
relie Saint-Symphorien-sur-Coise à L'Arbresle !  
Elle dessert la gare de L'Arbresle en heures de pointe.

Correspondances

- Saint-Symphorien-sur-Coise  
Place Général de Gaulle
- POMEYS  
Bourg
- CRÉZIEUX-LE-MARCHÉ  
Route de Pomeys
- AVEIZE  
Centre Médical
- SOUZY  
Bellevue
- SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE  
Gare
- SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET  
Gristoire-Croix-Blanche
- BRUSSIEUX  
Bourg - Plat du Pin
- BESSENAY  
La Brévenne - ZA Les Carrières - Bourg - Salle des Fêtes
- SAVIGNY  
La Rochette - Le Péron
- SAINT-BEL  
Maine - Les Ragots
- L'Arbresle  
Centre Commercial - Gare

**SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE  
↳ L'ARBRESLE : en 1h15**

La ligne 143 circulera 7j/7 avec 14 allers/retours en semaine,  
4 trajets le week-end et jours fériés.



téléchargez  
la fiche horaire

Offre découverte : SYTRAL Mobilités vous offre votre nouvelle carte Oûra  
chargée de 10 trajets gratuits ! Pour en profiter, complétez le formulaire  
en ligne en scannant le QR CODE !

www.carsdurhone.fr - L'actu de votre ligne sur Facebook !  
0 800 104 036  Du lundi au vendredi de 8h à 18h  
et le samedi de 8h à 12h

LES CARS DU RHÔNE  
SYTRAL  
MOBILITÉS

Inscrivez-vous  
au service gratuit  
d'alertes par SMS

## INFORMATIONS MOUSTIQUE TIGRE

**Agir pour limiter les nuisances du printemps prochain !**

« C'est le moment ... »

**Continuez la chasse aux gîtes larvaires !**

Neutralisez toutes les zones de ponte de l'espace public afin de limiter les éclosions au printemps prochain. Et **communiquez sur les bons gestes de prévention** auprès de vos administrés !

Malgré leur petite taille, environ 0,5 mm, les œufs de moustique-tigre ont la capacité de **résister au froid** durant l'hiver ! 30 jours consécutifs de gel sont nécessaires pour détruire les œufs. Les œufs pondus à l'automne entreront en diapause pour n'éclore qu'au début du printemps suivant, lorsque les conditions seront de nouveau favorables. Il est donc important de continuer à agir pour détruire les gîtes larvaires afin de limiter au maximum les éclosions fin avril - début mai 2025 !

**EN SAVOIR PLUS**



[www.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.cc-montsdulyonnais.fr)

**Monts du  
Lyonnais**  
Communauté  
de communes

# Besoin d'une place en crèche à partir de mai 2025 ?

## 9 structures d'accueil

- |              |                     |                           |
|--------------|---------------------|---------------------------|
| > Brullioles | > Duerne            | > St-Martin-en-Haut       |
| > Brussieu   | > Montrottier       | > St-Symphorien-sur-Coise |
| > Chevrières | > St-Laurent-de-Ch. | > Ste-Foy-l'Argentière    |

Commission d'attribution des places les  
6 et 7 février 2025

**Dossier à retirer et à remettre  
directement auprès des établissements  
avant le 23 janvier 2025**

Pour toute information vous pouvez contacter  
le service petite enfance de la  
Communauté de communes des Monts du Lyonnais  
au 06 31 00 03 59 ou [enfance@cc-mdl.fr](mailto:enfance@cc-mdl.fr)

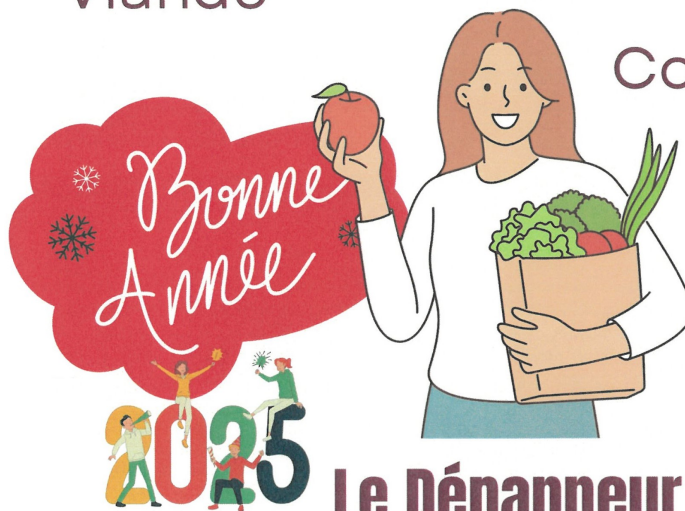


santé  
famille  
retraite  
services





Pain  
Fruits & Légumes  
Boissons fraîches  
Fromages & charcuterie  
Viande



Commande  
Livraison

Bar  
Café

Terrasse

**Le Dépanneur**  
**Votre épicerie Proxi**  
**A Brussieu**

Du Mardi au Vendredi 7h00 12h30 / 16h00 19h30

Samedi 8h00 12h30 / 16h00 19h30

Dimanche 8h00 12h30

**A VOS AGENDAS**

**Le centre de secours de Courzieu propose**

**le samedi 25 janvier 2025 à 14heures**

**Une sensibilisation aux gestes de premiers secours**

# DISTRIBUTIONS DES SACS POUBELLES NOIRS

Au vu de l'adaptation du nouveau mode de collecte des ordures ménagères, les distributions sont exceptionnellement reportées en **Avril 2025**.

**ATTENTION** : Cette année, ce sont des cabas qui seront distribués en remplacement des sacs jaunes, pour emporter les emballages et le papier jusqu'au point d'apport volontaire. La distribution des sacs noirs (pour les autres déchets hors « déchets organiques ») continue.

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UN ESPOIR POUR KEVAN

**SAMEDI 01 FEVRIER 2025**

À PARTIR DE 19H00 SALLE DES FÊTES DE BRUSSIEU

**Soirée**  
**Remember 80's**

Avec la participation exceptionnelle de Sabine PATUREL  
Thierry PASTOR, Jean Pierre MORGAND (Les Avions)  
et Christian de RAFT  
En intro : NANCY ROSE & PITT JAM  
Sono MAGICSON & PLANET DISQUE

ENTRÉE 20€ AVEC UNE CONSO

*Buvette et restauration sur place*  
*Concerts et Soirée dansante DJ jusqu'à 4h du matin*

**Tenue 80 fortement conseillée**

 RÉSERVATIONS EN LIGNE  
OU AU 06 01 84 35 48 

**DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX** : 17 février 2025, 17 mars 2025, 14 avril 2025 et 16 juin 2025.